

L'Heure d'adoration avec nos paroissiens.



Cette pieuse pratique se répand de plus en plus dans les paroisses, et nos Confrères qui l'ont établie sont unanimes à reconnaître ses avantages inappréciables pour ramener les âmes à la dévotion envers le T. S. Sacrement, en même temps que pour être *toujours exact à l'heure hebdomadaire d'adoration.*

A St Thomas de Lefavre, "l'heure d'adoration se fait en public avec chant au commencement de chaque quart d'heure. On paraît beaucoup estimer cet exercice, car un grand nombre de personnes s'y rendent et y font l'heure entière. A chaque quart d'heure, après un morceau de chant approprié à l'adoration, l'action de grâces, à la propitiation, à la prière, le curé lit une partie d'un sujet d'Adoration du *Petit Messager*. L'exposition privée a lieu pendant tout ce temps et l'heure d'adoration se termine par la bénédiction du Saint Sacrement."

Le même exercice se pratique à St Joachim de Shefford, à St Jean T. O., à St Bonaventure d'Upton, dans des conditions à peu près semblables.

Pour répondre ici en même temps à plusieurs questions qui nous ont été faites, et pour faire cesser un sentiment de doute qui semble être assez commun au sujet de l'*Exposition privée*, nous répétons qu'elle peut toujours se faire pendant l'heure d'adoration dans les conditions suivantes :

1. Qu'il y ait six cierges allumés sur l'autel.
2. Qu'il y ait quelques fidèles présents dans l'église.

On ouvre simplement le tabernacle sans sortir le saint Ciboire sur l'autel, et à la fin on donne la bénédiction du Saint Sacrement.

La permission de l'Ordinaire n'est pas requise pour cela.



Réponses Liturgiques



Linge sacré. — Il est certain que la S. R. C. interdit aux religieuses de purifier le linge sacré (12 sept. 1857). Néanmoins nous avons vu que le Souverain Pontife donne quelquefois cette autorisation à certains monastères. Si donc l'Ordinaire du lieu déclare qu'on peut donner à certaines religieuses le linge à purifier, un curé peut, "tuta conscientia," se servir de cette autorisation.

Oraisons. — Pour la commémoration de de saint Jean-Baptiste